

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	17
Présents	Qui ont Pris part Au vote
11	14

Date de la convocation
17/01/2020

OBJET
DE
LA DELIBERATION

NIMES METROPOLE :

PARTENARIAT POUR

L'ORGANISATION, LA

PROGRAMMATION ET

LA MISE EN ŒUVRE

DES TRADITIONS

REGIONALES POUR

L'ANNEE 2020



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 JANVIER 2020



DELIBERATION N° 13

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt et le vingt-trois janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- E. ARGIOULAS (procuration à J. MATHIEU-CHARRE)
- C. ZAMBUJO (procuration à J.-M. CUILLE)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- P. HUBERT, excusée
- S. MATHIEU, excusé
- K. BIZANIER, excusée

Mme K. PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Nîmes Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel adopté par l'Assemblée communautaire par délibération en date du 2 décembre 2019, souhaite aider les communes membres à programmer des spectacles, des concerts et autres prestations culturelles.

Pour cela, un partenariat est proposé, entre Nîmes Métropole et les communes membres, dont les termes sont consignés dans une convention.

Cette convention prévoit, entre autres, les engagements de Nîmes Métropole (proposition de spectacles, prise en charge des frais...) et ceux de la commune (respect de la programmation, prise des dispositions réglementaires et techniques, mise à disposition de sites, prise en charge de frais de restauration...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de partenariat à intervenir entre Nîmes Métropole et la commune de St Chaptes pour la mise en place d'actions de soutien aux manifestations traditionnelles pour l'année 2020 ;
- Dit que les crédits nécessaires au règlement des dépenses prévues seront inscrits au budget 2020 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER



The image shows a blue ink signature of Jean-Claude MAZAUDIER over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT-CHAPTES (Gard)' and features a central emblem of a figure holding a staff.